



pressmaster / AdobeStock

L'accès à la santé et aux soins des enfants pris en charge en protection de l'enfance montre des carences importantes, malgré les risques médicaux et psychiques auxquels ils sont exposés.

Le programme Pegase pour les 0-7 ans

Un [arrêté](#) du 19 juillet 2019 lance l'expérimentation sur 5 ans d'un programme de santé publique baptisé Pegase pour les enfants ayant bénéficié d'une mesure de protection avant l'âge de 5 ans. Il comporte des bilans de santé physique, psychique et du développement répétés (et renforcés pour certains) jusqu'au 7 ans de l'enfant et lorsque cela s'avère nécessaire l'organisation des soins psychiques et en psychomotricité. Il s'inspire de la recherche dite Saint-Ex 2011-2017 qui décrit le devenir sur 22 ans de 129 enfants ayant bénéficié, avant l'âge de 4 ans, d'un placement dans un établissement de l'ASE du Maine-et-Loire et qui met en évidence... que ce sont les prématurés qui s'en sortent le mieux ! Tout en se référant, pour la forme, au [décret du 28 septembre 2016](#) relatif au projet pour l'enfant.

Pegase choisit donc, au nom de l'efficacité, de transposer à tous les enfants protégés concernés le modèle du suivi des enfants prématurés et des enfants vulnérables (pathologies néonatales). Quinze pouponnières sociales adhérentes au Groupe national des établissements publics sociaux et médico-sociaux (GEPso) participent à cette expérimentation qui s'achèvera en 2024. Après une préparation en 2019-20 elle concernera 350 enfants la première année et 700 par an les trois années suivantes pour atteindre un total de 2450.